

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 1^{er} août 2024 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de recrutement direct dans le corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel au titre de l'année 2025

NOR : JUSE2421773A

Par arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 1^{er} août 2024, le nombre total des postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement direct dans le corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel au titre de l'année 2025 est fixé à 38, répartis comme suit :

- concours externe : 22 postes ;
- concours interne : 16 postes.